

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

REGIE MUNICIPALE



Table des matières

I. Le contexte local	2
II. La situation financière de la crèche	5
Les équilibres rétrospective	5
IV. Les orientations budgétaires	12
CONCLUSION	18

I. Le contexte local

À Baillif, la crèche Ti’Kanelle, implantée dans un quartier prioritaire et proche des écoles (maternelle et primaire) et collège, accueille les jeunes enfants dans un lieu sûr, attentionné et stimulant.

Chaque enfant y est accompagné selon son propre rythme, ses besoins et sa personnalité. Gérée par la Régie municipale de la ville de Baillif, la crèche réunit des professionnels qualifiés et engagés, travaillant avec les familles pour nourrir l’épanouissement, la socialisation et l’autonomie.

Fidèle à son projet éducatif, Ti’Kanelle affirme sa mission d’intérêt public : soutenir la parentalité et favoriser le développement harmonieux de l’enfant au sein de la communauté baillifienne.

Des temps de rencontre thématiques, des cafés Parents, appelés des “Bokant’Ages” et des ateliers partagés, appelés des “Bik a Timoun é Fanmi” renforcent le lien famille/crèche.

Des sorties de proximité (bibliothèque et école) et des projets autour de la culture, de la nature et du vivre-ensemble développent la curiosité, le langage et l’entraide dès le plus jeune âge.



Valeurs de la crèche Ti'Kanelle:

Les valeurs éducatives de la structure s'articulent autour de principes forts :

- **Bienveillance et respect de l'enfant** : Chaque enfant est considéré comme un être unique, avec sa personnalité et son histoire.
 - **Respect du rythme individuel** : Aucun enfant n'est "pressé" : les phases de sommeil, les repas, les temps de jeux et de transition sont ajustés à ses besoins du moment.
 - **Épanouissement dans un cadre stable et sécurisant** : Des repères réguliers, une organisation cohérente et une équipe stable permettent aux enfants de s'épanouir en confiance.
 - **Collaboration avec les familles** : Le partenariat parents/professionnels est central : écoute, échanges, accompagnement et transparence guident la relation quotidienne.
- **Accueil inclusif et non discriminant** : La crèche accueille tous les enfants, dans un esprit d'égalité, de respect des différences et d'ouverture culturelle.

Missions de la crèche Ti'Kanelle

Les missions de la crèche reposent sur plusieurs axes fondamentaux :

- **Assurer la sécurité physique, psychologique et affective de l'enfant** : La structure garantit un environnement sain, sécurisé et adapté, indispensable pour permettre aux tout-petits d'évoluer sereinement.
- **Accueillir chaque enfant dans le respect de ses besoins individuels** : Les professionnels veillent à répondre aux besoins fondamentaux de chaque enfant : sommeil, alimentation, hygiène, interactions, jeux, exploration...
- **Favoriser le développement global de l'enfant** : La crèche accompagne l'enfant dans son développement moteur, sensoriel, affectif, social et

cognitif à travers des activités d'éveil variées et adaptées

- **Soutenir la parentalité et travailler en coéducation** : Les familles sont reconnues comme premières éducatrices de leur enfant. La crèche instaure un dialogue quotidien pour assurer une continuité entre la maison et le lieu d'accueil.
- Favoriser l'autonomie et la socialisation : En fonction de son rythme et de son âge, l'enfant est encouragé à développer ses compétences personnelles, sociales et motrices.

II. La situation financière de la crèche

Les équilibres rétrospective

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement courant	1 566 981	524 640	460 857	418 888	541 158	558 490
Dépenses de fonctionnement courant (hors travaux en régie)	372 261	393 018	400 486	481 892	501 280	513 087
Epargne de gestion	1 194 720	131 622	60 371	-63 004	39 878	45 403
Résultats exceptionnels	3 963	106	0	0	363 976	0
Epargne brute	1 198 683	131 728	60 371	-63 004	403 854	45 403
Epargne Disponible (Autofinancement net)	1 198 683	131 728	60 371	-63 004	403 854	45 403
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	77.73 %	25.1 %	13.1 %	-15.04 %	44.62 %	8.13 %

Définitions

- Epargne de gestion

Correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

- Epargne brute

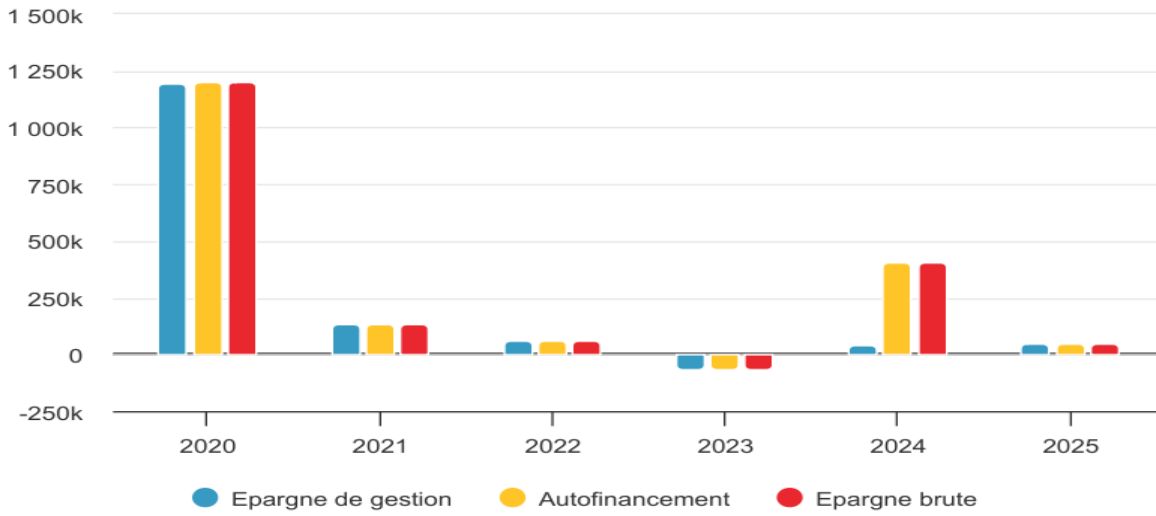
Correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel. Elle permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité, traduisant ainsi l'effet de levier du fonctionnement sur l'investissement.

Le seuil « empirique » du taux d'épargne brute pour une collectivité locale est de 7-8%.

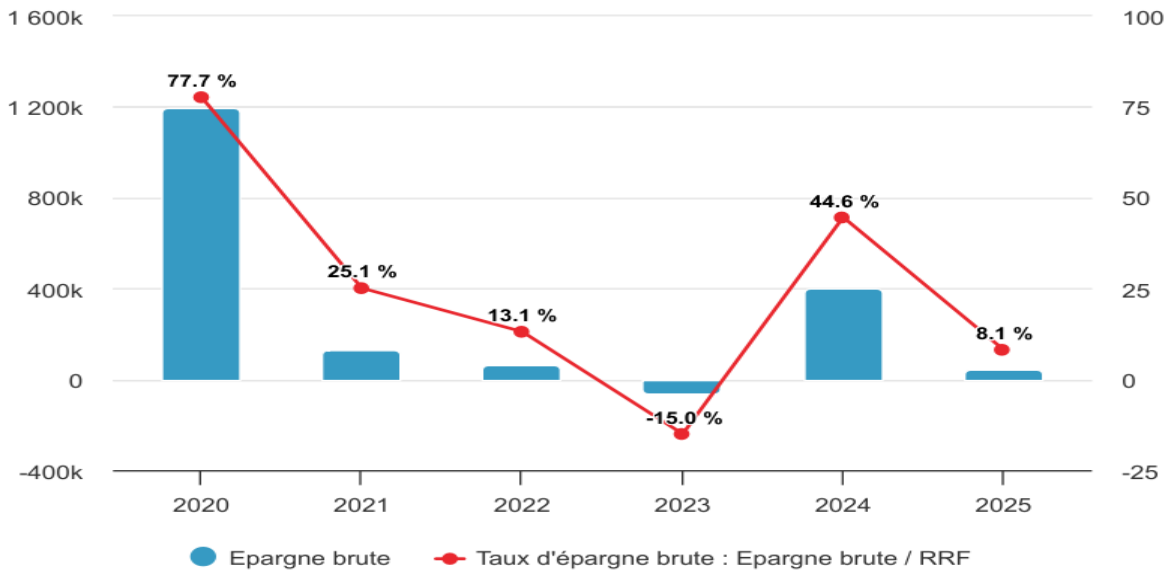
- Epargne nette/disponible

Elle représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fond de roulement. L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette.

Evolution des niveaux d'épargne

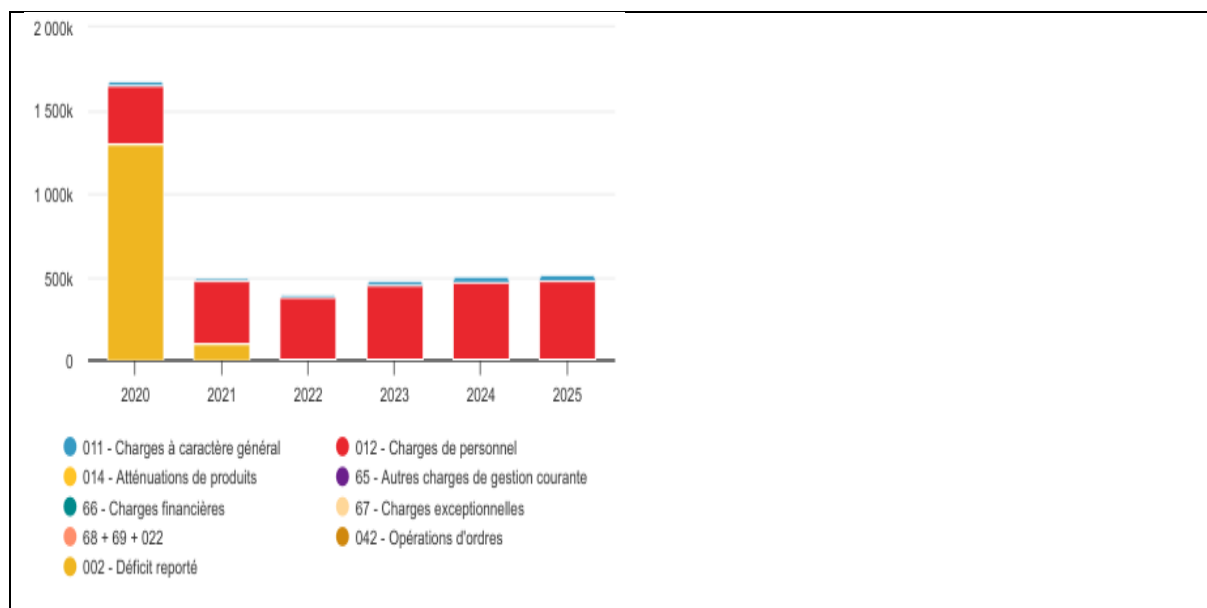


Focus sur l'épargne brute



Charges de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	19 995	18 972	21 053	27 767	30 157	35 877
Charges de personnel	352 266	374 046	379 433	454 125	471 121	476 161
Déficit de fonctionnement reporté	1 299 297	100 618	0	0	0	0
Charges de fonctionnement	1 671 558	493 636	400 486	481 892	502 116	513 923



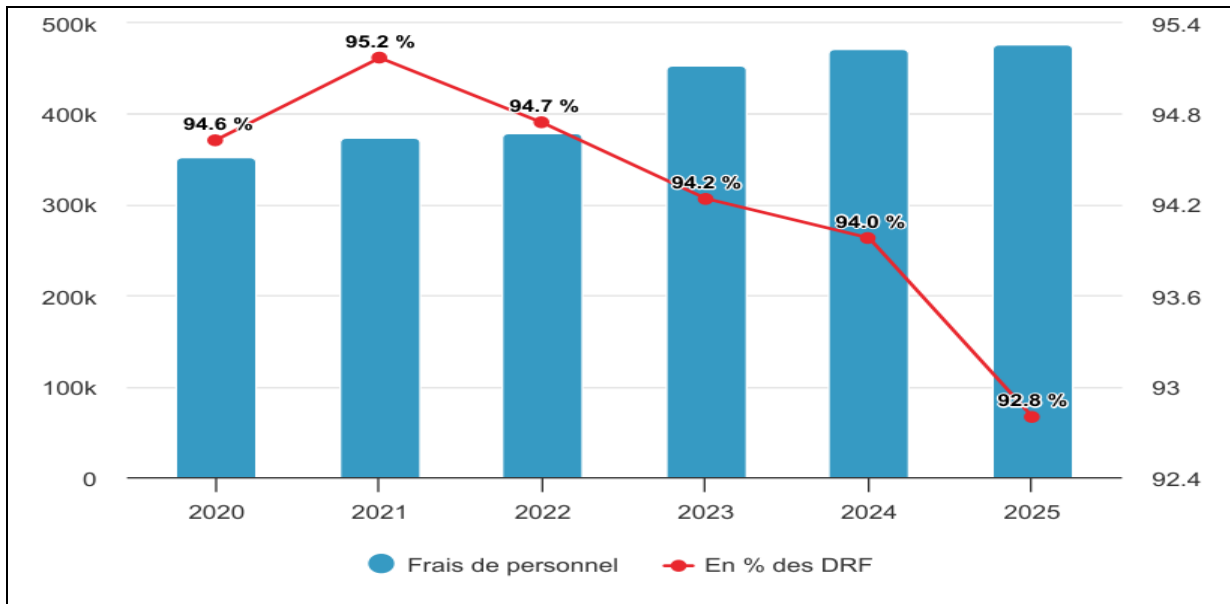
- Evolution du 011 sur la période

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
2020	19 995	-42.13 %
2021	18 972	-5.12 %
2022	21 053	10.97 %
2023	27 767	31.89 %
2024	30 157	8.61 %
2025	35 877	18.97 %

	2020	% R Régionale	2021	2022	2023	2024	2025	% R Régionale
611 - Contrats de prestations de services	0	0 %	0	0	0	4 456	15 300	43 %
618 - Divers	16 696	84 %	16 088	18 868	17 994	17 456	9 168	26 %
6226 - Honoraires	917	5 %	0	0	987	300	7 406	21 %
6061 - Fournitures non stockables	1 009	5 %	261	61	201	120	2 046	6 %
6068 - Autres matières et fournitures	752	4 %	0	0	98	0	1 342	4 %
627 - Services bancaires et assimilés	74	0 %	133	149	175	207	320	1 %
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	338	2 %	1 553	1 027	4 181	5 623	217	1 %
6064 - Fournitures administratives	209	1 %	0	0	1 265	0	79	0 %
Autres	0	0 %	937	948	2 866	1 996	0	0 %
TOTAL	19 995		18 972	21 053	27 767	30 157	35 877	

Les frais de personnel

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale
2020	352 266	-4.08 %	94.63 %	56.4 %
2021	374 046	6.18 %	95.17 %	55.9 %
2022	379 433	1.44 %	94.74 %	55.0 %
2023	454 125	19.69 %	94.24 %	55.2 %
2024	471 121	3.74 %	93.98 %	55.2 %
2025	476 161	1.07 %	92.8 %	55.2 %



Produits de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0
Dotations et subventions	1 506 807	481 420	407 273	362 575	468 677	470 927
Autres produits courants stricts	31 338	43 220	53 584	56 313	72 481	87 563
Atténuations de charges	28 836	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	3 963	106	0	0	363 976	0
Excédent de fonctionnement reporté	0	0	31 110	91 482	28 478	431 495
Produits de fonctionnement	1 570 944	524 746	491 967	510 370	933 612	989 985

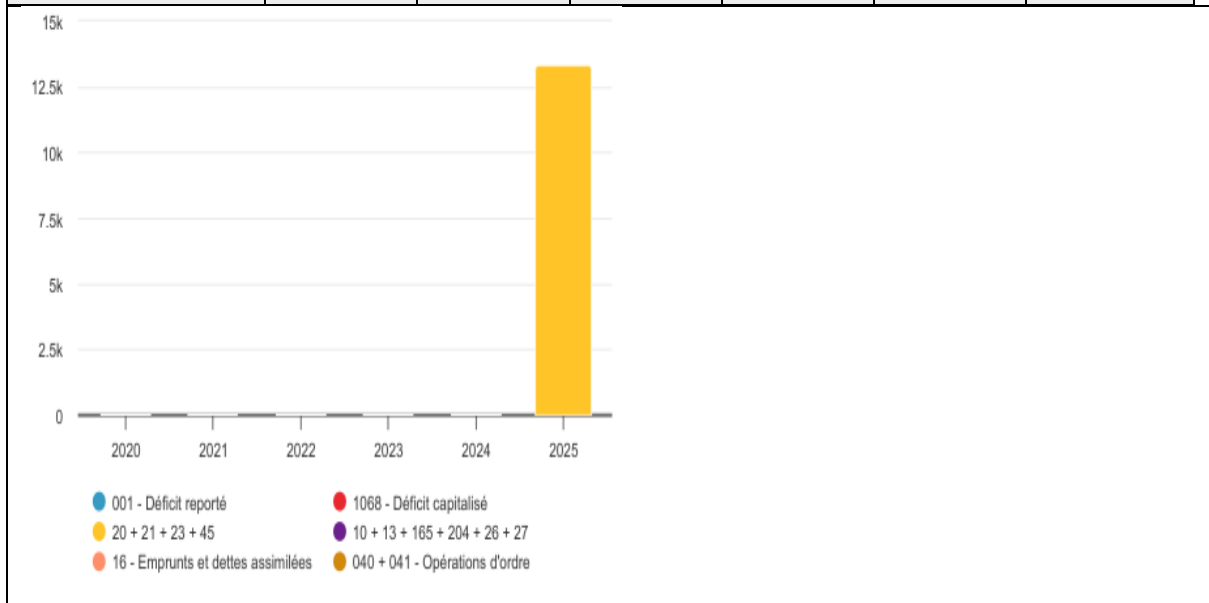
- **Détails des recettes de fonctionnements**

	2020	% R Réelle	2021	2022	2023	2024	2025	% R Réelle
Impôts et taxes	0	0 %	0	0	0	0	0	0 %
Dotations et subventions	1 506 807	96 %	481 420	407 273	362 575	468 677	470 927	84 %
Autres produits courants stricts	31 338	2 %	43 220	53 584	56 313	72 481	87 563	16 %
Atténuations de charges	28 836	2 %	0	0	0	0	0	0 %
Total des recettes de gestion courante	1 566 981	100 %	524 640	460 857	418 888	541 158	558 490	100 %
Produits financiers	0	0 %	0	0	0	0	0	0 %
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	3 963	0 %	106	0	0	363 976	0	0 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 570 944	100 %	524 746	460 857	418 888	905 134	558 490	100 %
Excédent de fonctionnement reporté	0		0	31 110	91 482	28 478	431 495	
=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===	1 570 944		524 746	491 967	510 370	933 612	989 985	
Excédent ou déficit de fonctionnement	-100 614		31 110	91 481	28 478	431 496	476 062	



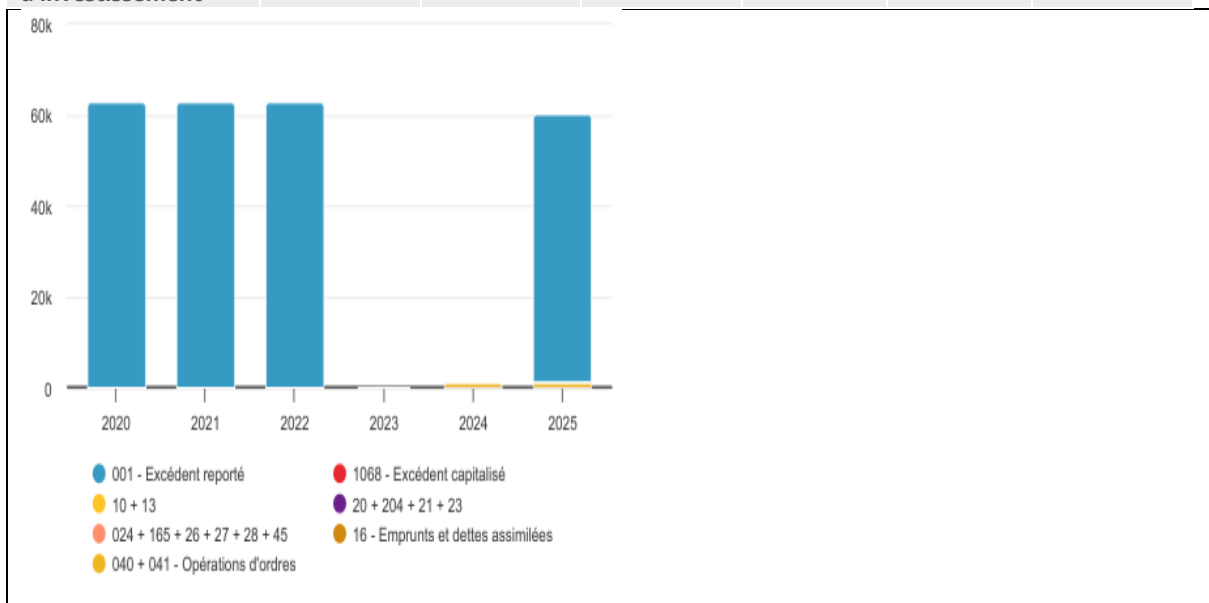
Dépenses d'investissement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement brut	0	0	0	0	0	13 368
Dépenses d'investissement	6	0	0	0	0	13 368



Recettes d'investissement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Opérations d'ordre	0	0	0	0	836	836
Excédent d'investissement reporté	62 804	62 798	62 798	0	0	59 450
Excédent capitalisé 1068	0	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	62 804	62 798	62 798	0	836	60 286



Au terme de l'exercice 2025, le résultat net global de clôture est de

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont donc exécutées de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Titres de recettes émis	558 489,84
Mandats émis	513 923,30
Résultat de l'exercice 2025	+44 566,54
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	431 495,37
Résultat à la clôture de l'exercice 2025	+ 476 061,91

Le résultat comptable (mandats émis – titres émis et les résultats antérieurs inclus) de la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 s'élève à un excédent de **476 061,91 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Titres de recettes émis	836,00
Mandats émis	13 367,70
Résultat de l'exercice 2025	- 12 531,70
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	+ 59 450,24
Résultat à la clôture de l'exercice 2025	+ 46 918,54

Le résultat comptable (mandats émis – titres émis et les résultats antérieurs inclus) de la section d'investissement pour l'exercice 2025 s'élève à un excédent de **46 918,54 €**.

Ces deux résultats sont en concordance avec les résultats du compte de gestion du percepteur. Ces résultats feront l'objet, après le vote du compte administratif, d'une reprise au budget primitif de l'exercice 2026.

Le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2025 s'élève à un excédent de 522 980.45€

Résultat section investissement	+ 46 918,54
Résultat de fonctionnement	+ 476 061,91
Résultat de clôture	+ 522 980,45

Résultats de clôture

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat de clôture en fonctionnement	-100 614	31 110	91 481	28 478	431 496	476 062
Résultat de clôture en investissement	62 798	62 798	62 798	0	836	46 918
Résultat global de clôture	-37 810	93 908	154 279	28 478	432 332	522 980

IV. Les orientations budgétaires



Dans la continuité des actions engagées en 2025, l'année 2026 s'inscrira comme une année charnière de structuration et de préparation, visant à consolider durablement le service public de la petite enfance (SPPE), tant sur le plan de la gouvernance que de la qualité d'accueil, des conditions de travail et des investissements.

Concernant l'activité de la crèche Ti'Kanelle

➤ Ajustement de l'offre d'accueil

Dans un contexte de ralentissement démographique, l'enjeu pour 2026 consiste à adapter l'offre d'accueil aux besoins réels des familles, en veillant à une utilisation optimale des places disponibles, notamment par :

- une gestion plus fine des contrats d'accueil, le recours ciblé à l'accueil occasionnel,
- une adaptation progressive des capacités d'accueil aux demandes constatées.

➤ Pilotage de l'activité et des indicateurs PSU

- La réforme de la PSU entrée en vigueur en 2025 implique un suivi renforcé des indicateurs d'activité, en particulier :
 - l'écart entre heures réalisées et heures facturées, les taux
 - d'occupation et de facturation, l'impact de ces indicateurs sur les financements CAF.

L'objectif est de garantir une adéquation équilibrée entre besoins des familles, organisation de la structure et sécurisation des recettes.

➤ **Sécurisation de l'équilibre financier**

La hausse des participations familiales observée en 2025 constitue un élément favorable qu'il convient de consolider en 2026, par :

- un suivi régulier du tarif horaire moyen, une anticipation
- des variations d'activité, une articulation maîtrisée avec
- les financements institutionnels.

➤ **Maintien de la qualité du service public**

Enfin, l'adaptation de l'activité devra s'opérer dans le respect des exigences de qualité d'accueil, en s'appuyant sur :

- la stabilité des équipes,
- la continuité du projet d'établissement, la prise en compte des besoins
- des familles et des orientations de la collectivité.

➤ **Programmation pluriannuelle des investissements (PPI)**

Afin de répondre aux exigences réglementaires, notamment celles imposant une mise aux normes bâtementaires à échéance septembre 2026, la collectivité engagera en 2026 une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) dédiée à la crèche municipale Ti'Kanelle. Cette PPI reposera sur une approche progressive et réaliste, conforme aux règles de la fonction publique territoriale et de la commande publique.

L'année 2026 sera consacrée à la réalisation des diagnostics techniques et réglementaires, à la priorisation des travaux selon les niveaux de risques et d'urgence, à l'élaboration des dossiers techniques, ainsi qu'à la programmation budgétaire pluriannuelle. Parallèlement, un travail de recherche et de mobilisation de financements sera engagé (subventions institutionnelles, cofinancements, dispositifs d'accompagnement), afin de sécuriser la réalisation progressive des travaux et de garantir la soutenabilité financière pour la collectivité.

Cette démarche permettra d'inscrire les opérations de mise aux normes dans un cadre pluriannuel structuré, en essayant de ne pas rompre le service pour les familles.

➤ **Gouvernance, ressources humaines et qualité**

L'année 2026 verra la poursuite du renforcement de la gouvernance et de la structuration des ressources humaines, avec la recherche d'une mutuelle d'entreprise, la création du Comité Social et Économique (CSE) et l'engagement progressif de la convention collective ELISFA. Ces évolutions contribueront à la sécurisation des parcours professionnels, à la reconnaissance des métiers de la petite enfance et à l'amélioration du dialogue social.

Des investissements ciblés en équipements, incluant des matériels électroménagers

(réfrigérateur, micro-onde) et des outils de maintenance (caisse à outils), afin d'éviter de solliciter régulièrement l'équipe du service technique de la mairie, l'agent polyvalent (redéfinit sur sa fiche de poste « agent de maintenance/ agent d'entretien », aura pour mission la vérification du bon état des locaux et réaliser les petits travaux nécessaires au bon fonctionnement de la structure, viendront compléter cette démarche en améliorant les conditions de travail des équipes et la continuité du service.

➤ **Renforcement de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement**

La qualité de l'accueil restera au cœur des priorités en 2026, avec la mise en place des analyses de pratiques professionnelles obligatoires, financées par la Caisse d'Allocations Familiales, favorisant la réflexion collective, la cohérence éducative, l'évaluation de la qualité d'accueil (devenue obligatoire depuis juin 2025) et la prévention des risques psychosociaux.

Le recrutement d'un Référent Santé Accueil Inclusif (40 heures annuelles) ainsi que d'un accompagnant santé (infirmière à 0,30 ETP) qui pourront renforcer la prise en compte des enjeux de santé, de prévention, d'inclusion et d'accompagnement des enfants à besoins spécifiques.

➤ **Continuité et développement des projets d'accompagnement à la parentalité**

L'année 2026 s'inscrira dans la continuité et le renforcement des actions d'accompagnement à la parentalité, en cohérence avec les besoins identifiés des familles et les orientations des politiques publiques.

La crèche Ti'Kanelle poursuivra une démarche active de réponse aux appels à projets,

notamment ceux portés par la CAF Guadeloupe et la Cité éducative, afin de développer des actions structurées autour du soutien à la parentalité, du lien Parent/Enfant, de la prévention précoce et de la valorisation des compétences parentales.

Ces projets permettront de proposer des temps d'échanges, ateliers, actions collectives et accompagnements ciblés, favorisant l'implication des familles, la coéducation et le renforcement du rôle de la crèche comme lieu ressource de proximité pour les parents du territoire.

➤ **Achat et mise à disposition de couches aux familles**

L'achat et la mise à disposition de couches pour les familles (2 couches/jour) constituent une action structurante en faveur de l'équité d'accès et du soutien aux familles. Cette mesure vise à réduire les charges directes supportées par les parents, tout en garantissant une continuité et une qualité d'accueil adaptées aux besoins des jeunes enfants.

Par ailleurs, cette évolution du fonctionnement de la crèche permettra une augmentation du prix de revient plafond (voir tableau ci-dessous) pris en compte par la CAF, contribuant à un financement plus en adéquation avec les charges réelles de la structure. Elle s'inscrit ainsi dans une logique à la fois sociale, qualitative et financière, au service de la pérennité du service public de la petite enfance.

		Prix plafonds par heure réalisée	Taux de la PS	Prestation de service par heure facturée
Eaje fournissant les couches et les repas	taux de facturation inférieur ou égal à 107%	10,05 €	66%	Prix plafond retenu (1) x taux de la PS
	taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 120%	21,96 - 11,13 x Taux de facturation	66%	
	taux de facturation supérieur à 120%	8,60 €	66%	
Eaje ne fournissant pas les couches ou les repas	taux de facturation inférieur ou égal à 107%	9,72 €	66%	
	taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 120%	21,63 - 11,13 x Taux de facturation	66%	
	taux de facturation supérieur à 120%	8,27 €	66%	

(1)le prix plafond retenu correspond au minimum entre le prix de revient calculé de l'équipement (total des charges/total des heures réalisées) et le prix plafond fixé annuellement par la Cnaf

➤ **Projet de partenariat local et développement durable**

Dans une démarche de développement durable et de valorisation des ressources du territoire, la crèche Ti'Kanelle prévoit, à compter de 2026, la mise en place d'un partenariat avec une usine locale de cartons pour la conception de jeux, de jouets et d'éléments de décoration à partir de matériaux recyclés.

Ce projet vise à réduire l'impact environnemental de la structure tout en proposant aux enfants des supports de jeu adaptés, sécurisés et respectueux de leur développement. Il favorise l'éveil, la créativité, la motricité et l'imaginaire, en cohérence avec le projet éducatif et les orientations du service public de la petite enfance.

Ce partenariat s'inscrit également dans une démarche de soutien à la parentalité, en prévoyant l'organisation de temps collectifs associant les familles autour de la fabrication ou de la valorisation de ces jeux et décorations. Ces moments partagés permettront de renforcer le lien parent-enfant, de valoriser les compétences parentales et de favoriser la coéducation entre les familles et les professionnels.

Par ailleurs, cette action contribue à sensibiliser les familles aux enjeux du développement durable, à travers des supports concrets, accessibles et reproductibles à la maison, positionnant la crèche comme un lieu ressource de proximité en matière d'éducation, d'écocitoyenneté et d'accompagnement à la parentalité.

Enfin, ce projet renforce l'ancrage territorial de la crèche, en développant des partenariats locaux porteurs de sens et en inscrivant l'action éducative dans une dynamique collective, solidaire et durable au bénéfice des enfants et de leurs familles.

La prospective

Pour ces actions, un budget de 542 896,00 € est nécessaire pour sa mise en œuvre :

CHARGES		PRODUITS	
60 Achats	7 700€		
6061. Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	900€	70623. Prestation de Service reçue de la Caf	363 648€
60622. Achats stockés et non stockés, fourniture hygiène, couche lingette	500€		
60632. Fournitures de petit équipement pédagogique	2 500€	70641. Participations familiales déductible de la PS	76 448€
60683. Repas enfant	2 800€		
60 AUT. Autres achats	1 000€		
61 Services Extérieurs	23 900€		
611. sous-traitance générale	38 950€	70642. Participations familiales non déductible de la PS	2 800€
6111. dont sous-traitance repas			
61 AUT. Autres comptes 61	450€		
62.AUT. Autres comptes 62	350€		
		744. Subventions et prestations de services communales	100 000€
64. Frais du Personnel	496 550€		
65. Autres charges de gestion courante	100€		
6811. Dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	836€		
TOTAL	549 936€	TOTAL	542 896€

Conclusion

L'année 2026 sera une étape décisive pour consolider notre Service Public de la Petite Enfance.

Dans la continuité des actions engagées en 2025, nous poursuivrons trois priorités :

- **Adapter notre offre d'accueil** aux besoins réels des familles, en garantissant la qualité et la continuité du service ;
- **Sécuriser l'équilibre financier** et préparer la mise aux normes réglementaires grâce à une programmation pluriannuelle des investissements ;
- **Renforcer la gouvernance et les conditions de travail**, tout en développant des projets innovants en faveur de la parentalité et du développement durable.

Ces orientations traduisent notre engagement à offrir un service public moderne, solidaire et durable, au bénéfice des enfants, des familles et de notre territoire. »

L'ordonnateur

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le



ID : 971-219711041-20260206-000_4-AR